

OGECE DE L'HORME

1, place de l'église - 42152 L'HORME



ECOLE LE GRAND PRE DE SAINT NICOLAS - L'HORME

Grille de contribution familiale période sept 2026- juillet 2027

Mensualités

Grille mensualité applicable à la rentrée septembre 2026

QUOTIENT FAMILIAL	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS	4 ENFANTS
De 0 à 430	35	64	88	117
De 431 à 670	42	77	106	140
De 671 à 890	49	90	122	158
De 891 à 1120	53	95	131	174
De 1120 à 1590	57	104	151	188
Supérieur à 1590	63	115	155	207

10 mensualités prélevées entre le 5 et le 10 du mois, de septembre à juillet

Pour que l'inscription soit validée,

Il nous faut :

-le retour du dossier complet et complété

-**Frais d'inscription, chèque de 50 euros par enfant (non remboursable et encaissable à réception mars 2026 à l'ordre de OGECE)**

- **un chèque de 50 euros par enfant pour les projets scolaires** (sorties scolaires et intervenants) encaissé en **juillet 26**

-**un chèque de 20 euros par famille pour à l'ordre de l'APEL** (Encaissé en Août 26)

Tous les enfants seront couverts par la mutuelle saint Christophe, **il n'est pas nécessaire** d'avoir une autre assurance

Pour information, vos contributions mensuelles permettent de compléter la participation de la commune de L'Horme et d'assurer :

La participation à l'amélioration et l'entretien des locaux (salles de classe, bâtiments, extérieurs, ...) La rémunération des assistantes en classe maternelle : PS, MS et GS

- La rémunération des personnels de service et de nettoyage
- La rémunération des intervenants : musique, expression corporelle, expression artistique, anglais, ...
- Les frais d'affiliation à l'UDOGEC (Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique)

Fiche de renseignements contributions familiales

(A compléter)

Nom, Prénom du Père :

Profession :

Nom, Prénom de la Mère :

Profession :

Adresse :

Téléphone :

Adresse Mail (très lisible) :

Nombre d'enfants inscrits à l'école :

Nom et prénom

1er

.....

Classe

:

.....

2ème

.....

Classe

:

.....

3ème

.....

Classe

:

.....

4ème

.....

Classe

:

.....

Quotient familial :	Soit la somme de : Euros par famille par mois (Joindre le justificatif CAF) ce coefficient sera valable pour l'année scolaire et il ne sera pas modifiable pendant l'année)
---------------------------	--

Date :

Signature des parents :
.....

L'équilibre financier de notre école est ainsi le garant d'une qualité d'enseignement et d'un environnement de travail optimal pour nos enfants. En conséquence, voici quelques règles de fonctionnement destinées à garantir la pérennité du système et simplifier les démarches administratives

- Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'OGEC.
- Les demandes et autorisations de prélèvement mandat Sepa sont reconduites d'une année sur l'autre. Le mandat Sepa est à signer et à retourner dans le dossier de rentrée Uniquement pour les nouvelles familles ou en cas de changement de domiciliation bancaire.
- En cas d'absence de longue durée de l'enfant (sur justificatif médical) le prélèvement automatique est suspendu jusqu'au retour de l'enfant
Tout changement de compte bancaire ou situation nouvelle doit être communiqué avant le 15 du mois pour prise en compte le mois suivant

L'OGEC est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : ogeclhorme@gmail.com